

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**20 AOÛT 2018  
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 20 août 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent et Gaétan Marcil, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Brigitte Collin

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

*Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour :*

31. *Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-078  
Permettre une aire de stationnement occupant une superficie de 60 % de la cour avant  
408, rue Parcours*

*Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour :*

52. *Adoption – Projet de règlement 706-11 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 706 afin d'assurer la concordance au plan du règlement 706-4, d'actualiser le PPU à la situation réelle et d'ajouter un programme d'acquisition d'immeubles dans la zone d'affectation des sols « Commerce d'ambiance (C) » au programme particulier d'urbanisme (PPU)*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Secteur visé par le plan d'acquisition du règlement 706-11
- Modifications apportées au code d'éthique des employés
- Dangers liés au nouvel itinéraire de transports lourds
- Nombre de camions importants circulant sur le nouvel itinéraire de transports lourds
- Demande d'implantation de mesures de mitigation efficace
- Localisation du terrain pour la Fondation Véro & Louis
- Signification du terme PIIA
- Nuisance pour présence d'arbres morts au Manoir de Varennes
- Montant total prévu pour les mesures d'aide à l'implantation de mesures de mitigation
- Source de financement pour l'acquisition des résidences le long du chemin de la Baronnie
- Danger pour les enfants dû à la circulation des véhicules lourds

*Fin de la première période de questions.*

## PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2018-311

### **Approbation procès-verbal Séance générale 9 juillet 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 9 juillet 2018 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2018-312

### **Approbation procès-verbal Séance spéciale 16 juillet 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 16 juillet 2018 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2018-313

### **Approbation des comptes – Juillet 2018**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de juillet 2018 :

<b>Fonds d'administration :</b>	4 161 011.29 \$
(Chèques numéros 29410 à 29834, paiements par chèques, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques, chèques et dépôt direct 27503, 29426 et 29569 annulés.)	

<b>Fonds des dépenses en immobilisation :</b>	2 263 240.70 \$
(Chèques et dépôts directs numéros 2838 à 2860)	

*Certificat du trésorier numéro 3117.*

ADOPTÉE.

## RÈGLEMENTS

A-2018-33

### **Règlement 534-68 modifiant le règlement numéro 534 relatif à l'implantation d'un sens unique dans le rond-point de la rue de la Tenure, entre les numéros civiques 368 et 420**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Mélanie Simoneau

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-68 modifiant le règlement

numéro 534 relatif à l'implantation d'un sens unique dans le rond-point de la rue de la Tenure, entre les numéros civiques 368 et 420.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2018-34 Règlement 631-39 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à l'annexe A**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-39 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à l'annexe A.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2018-35 Règlement 706-11 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 706 afin d'assurer la concordance au plan du règlement 706-4, d'actualiser le PPU à la situation réelle et d'ajouter un programme d'acquisition d'immeubles dans la zone d'affectation des sols « Commerce d'ambiance (C) » au programme particulier d'urbanisme (PPU)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 706-11 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 706 afin d'assurer la concordance au plan du règlement 706-4, d'actualiser le PPU à la situation réelle et d'ajouter un programme d'acquisition d'immeubles dans la zone d'affectation des sols « Commerce d'ambiance (C) » au programme particulier d'urbanisme (PPU).

**A-2018-36 Règlement 707-113 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier les usages et les normes de construction pour la zone I-307**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-113 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier les usages et les normes de construction pour la zone I-307.

**2018-314 Adoption – Premier projet de règlement 707-113 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier les usages et les normes de construction pour la zone I-307**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-113 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier les usages et les normes de construction pour la zone I-307 soit et est adopté.  
ADOPTÉE.

**A-2018-37 Règlement 780-2 modifiant le règlement 780 de Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Varennes afin d'ajouter des règles applicables après leur mandats à certains employés**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 780-2 modifiant le règlement 780 de Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Varennes afin d'ajouter des règles applicables après leur mandats à certains employés.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2018-38 Règlement 824-1 modifiant le règlement numéro 824 relatif à la prévention incendie**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 824-1 modifiant le règlement numéro 824 relatif à la prévention incendie.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2018-39 Règlement 825-1 modifiant le règlement 825 relatif au colportage afin d'exempter divers organismes communautaires et à but non lucratif d'obtenir un permis**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 825-1 modifiant le règlement 825 relatif au colportage afin d'exempter divers organismes communautaires et à but non lucratif d'obtenir un permis.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2018-40 Règlement 861-2 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 861-2 modifiant le règlement numéro 861 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » – Ville de Varennes.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2018-41 Règlement 878 décrétant la construction des nouveaux ateliers municipaux et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 8 000 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 878 décrétant la construction des nouveaux ateliers municipaux et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 8 000 000 \$.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**2018-315 Dépôt – Projet de règlement 881 relatif à la mise sur pied d'un programme d'aide à l'implantation de mesures de mitigation le long du nouvel itinéraire de transport lourd**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes accepte le dépôt du projet de règlement 881 relatif à la mise sur pied d'un programme d'aide à l'implantation de mesures de mitigation le long du nouvel itinéraire de transport lourd.

ADOPTÉE.

**2018-316 Adoption – Règlement 529-10 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d'interdire la présence d'arbres morts sur un terrain**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 529-10 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d'interdire la présence d'arbres morts sur un terrain.

ADOPTÉE.

**2018-317 Adoption – Règlement 534-67 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter un panneau d'arrêt sur le chemin de la Baronnie à l'entrée charretière du numéro civique 3200**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-67 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter un panneau d'arrêt sur le chemin de la Baronnie à l'entrée charretière du numéro civique 3200.

ADOPTÉE.

**2018-318 Adoption – Règlement 631-38 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications aux annexes F et H**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-38 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications aux annexes F et H.

ADOPTÉE.

**2018-319 Adoption – Règlement 707-112 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone M-467 à même la zone M-468 et d'ajouter l'usage « habitation collective » à la zone M-467**

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-112 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone M-467 à même la zone M-468 et d'ajouter l'usage « habitation collective » à la zone M-467.

ADOPTÉE.

**2018-320 Adoption – Règlement 754-2 modifiant le règlement 754 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds patrimonial afin d'ajouter des objets à son utilisation et d'en prolonger la durée**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 754-2 modifiant  
le règlement 754 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds  
patrimonial afin d'ajouter des objets à son utilisation et d'en prolonger la durée.

ADOPTÉE.

**2018-321 Adoption – Règlement 842-1 modifiant le règlement 842 décrétant  
l'acquisition d'un terrain pour les nouveaux ateliers municipaux et  
décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas  
2 000 000 \$ afin de changer la destination du terrain acquis et de prévoir  
le remboursement de l'emprunt par le produit de sa revente**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie  
du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 842-1 modifiant  
le règlement 842 décrétant l'acquisition d'un terrain pour les nouveaux ateliers  
municipaux et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant  
pas 2 000 000 \$ afin de changer la destination du terrain acquis et de prévoir  
le remboursement de l'emprunt par le produit de sa revente.

ADOPTÉE.

**2018-322 Adoption – Règlement 876-1 modifiant le règlement 876 sur la gestion  
contractuelle afin d'en préciser le champ d'application**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie  
du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 876-1 modifiant  
le règlement 876 sur la gestion contractuelle afin d'en préciser le champ  
d'application.

ADOPTÉE.

**2018-323 Adoption – Règlement 877 déléguant à certains fonctionnaires  
municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des  
contrats au nom de la Ville et prévoyant les règles de suivi et contrôle  
budgétaire**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie  
du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 877 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la ville et prévoyant les règles de suivi et contrôle budgétaire.

ADOPTÉE.

**2018-324 Adoption – Règlement 879 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds vert municipal**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 879 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds vert municipal.

ADOPTÉE.

**2018-325 Adoption – 880 relatif à la création d'une réserve financière pour les fêtes du 350<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Varennes**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 880 relatif à la création d'une réserve financière pour les fêtes du 350<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Varennes.

ADOPTÉE.

**2018-326 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-081  
Transformation du bâtiment principal  
274-276, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-07-68 du 11 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-081 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 274-276, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Riopel et associés, dossier BIA-17-2877 en date du 7 juin 2018.

Le bâtiment est sis au 274-276 rue Sainte-Anne sur le lot 10-2 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-644.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-327      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-082  
Construction d'un solarium trois saisons attenant au mur arrière du  
bâtiment principal  
935, chemin du Petit-Bois**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-07-69 du 11 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-082 afin de permettre la construction d'un solarium trois saisons attenant au mur arrière du bâtiment principal sis au 935, chemin du Petit-Bois, le tout, tel que présenté sur les plans concepts réalisés par le propriétaire en date du 6 juillet 2018, conditionnellement à ce que le revêtement des murs du solarium soit composé d'un clin de bois comme celui utilisé pour les murs des lucarnes afin d'assurer une meilleure intégration entre le solarium et le bâtiment principal.

Le bâtiment est sis au 935, chemin du Petit-Bois sur le lot 646 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-214.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-328      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-068  
Transformation du bâtiment principal et construction d'une terrasse  
attenante  
3566, rang de la Picardie**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-07-70 du 11 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-068 afin de permettre la transformation du bâtiment principal ainsi que la construction d'une terrasse attenante à celui-ci sis au 3566, rang de la Picardie, le tout, tel que présenté sur les plans concepts réalisés par le propriétaire en date du 6 juin 2018.

Le bâtiment est sis au 3566, rang de Picardie sur le lot 227-P au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-302.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-329      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-084  
Restauration du bâtiment principal  
79, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-07-72 du 11 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-084 afin de permettre la restauration du bâtiment principal sis au 79, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté par les propriétaires en date du 6 juillet 2018, conditionnellement à ce que les gouttières qui longent les murs soient repeintes de la même couleur que les murs sur lesquels elles sont installées.

Le bâtiment est sis au 79, rue Sainte-Anne sur le lot 65-P au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-630.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-330      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-061  
Remplacement des enseignes et modification de la marquise  
325, boulevard de la Marine**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-07-73 du 11 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-061 afin de permettre le remplacement des enseignes ainsi que la modification de la marquise sise au 325, boulevard de la Marine, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Transworld, dossier numéro 0253475m2 en date du 5 juillet 2018, conditionnellement au maintien des aménagements paysagers (arbustes) à la base de l'enseigne détachée.

Le bâtiment est sis au 325, boulevard de la Marine sur le lot 284-61 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-502.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-331      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-044  
Camoufler les éléments mécaniques sur la toiture du bâtiment  
1623, route 132**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-07-74 du 11 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-044 afin de permettre le camouflage des équipements mécaniques sur la toiture du bâtiment sis au 1623, route 132, conditionnellement à ce que le requérant repeigne les équipements de la même couleur que le crépis installé sur les murs.

Le bâtiment est sis au 1623, route 132 sur les lots 284-72, 284-73, 284-74, 284-75, 285-85, 285-86 et 285-87 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-229.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

#### **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2018-332      Location de deux niveleuses pour la saison hivernale 2018-2019 avec  
option de reconduction pour une saison supplémentaire**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la location de deux niveleuses pour la saison hivernale 2018-2019 avec option de reconduction pour une saison supplémentaire;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 26 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au soumissionnaire conforme, Nortrax Québec Inc., pour la location de deux niveleuses pour la saison hivernale 2018-2019 avec option de reconduction pour une saison supplémentaire, selon sa soumission du 17 juillet 2018, pour un montant total de 84 506.63 \$ taxes incluses dont un

montant de 12 387.63 \$ pour l'année 2018, conditionnellement à un transfert budgétaire.

Le financement sera fait à même le fonds d'administration.

*Certificat du trésorier numéro 3114.*

ADOPTÉE.

**2018-333 Raccordements aux services municipaux rue Jules-Phaneuf**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le raccordements aux services municipaux sur la rue Jules-Phaneuf;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 16 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro inc., pour le raccordement aux services municipaux sur la rue Jules-Phaneuf, selon sa soumission du 15 août 2018, pour un montant total de 522 546.44 \$ taxes incluses incluant les frais d'imprévus, conditionnellement à un transfert budgétaire en provenance du surplus non-affecté.

Le financement sera fait à même le règlement d'emprunt 873.

*Certificat du trésorier numéro 3119.*

ADOPTÉE.

**2018-334 Travaux de réaménagement à l'intersection du chemin du Pays-Brûlé et du boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les travaux de réaménagement à l'intersection du chemin du Pays-Brûlé et du boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 16 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Bricon (175784 Canada inc.), pour les travaux de réaménagement à l'intersection du chemin du Pays-Brûlé et du boulevard Lionel-Boulet, selon sa soumission du 15 août 2018, pour un montant total de 1 139 462.40 \$ taxes incluses incluant les frais d'imprévus.

Cet octroi est conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC et du MTMDET.

Le financement sera fait à même le règlement d'emprunt 872.

*Certificat du trésorier numéro 3118.*

ADOPTÉE.

**2018-335      Gestion de la piscine intérieure, entretien de la maison des jeunes, surveillance et entretien des bassins aquatiques extérieurs  
Option de renouvellement 2019 à 2021**

CONSIDÉRANT que le mandat de gestion de la piscine intérieure, entretien de la maison des jeunes, surveillance et entretien des bassins aquatiques extérieurs arrive à échéance le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes souhaite se prévaloir de son option de renouvellement consentie pour une période de 24 mois additionnels et doit signifier son intention dans un délai de 180 jours précédant l'expiration du mandat actuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE renouveler le mandat de gestion de la piscine intérieure, entretien de la maison des jeunes, surveillance et entretien des bassins aquatiques extérieurs octroyé à l'entreprise Sodem inc., pour une période additionnelle de 24 mois, débutant le 1er avril 2019 et se terminant le 31 mars 2021, le tout, aux mêmes termes et conditions que celles établies dans le mandat autorisé par la résolution 2016-073, et pour un montant total annuel de 411 807.15 \$ plus taxes (représentant le montant annuel 2018), lequel sera majoré selon le pourcentage de variation de l'IPC établie au mois de septembre de chaque année.

ADOPTÉE.

**2018-336      Octroi du mandat de démolition du skate plaza**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 16 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'octroi du mandat de démolition du skate plaza à Excavation E.S.M. inc. selon son offre de service datée du 12 juillet 2018, pour un montant de 45 655 \$ plus taxes applicables.

Cette dépense sera financée par le fonds d'administration, conditionnellement à un transfert budgétaire.

*Certificat du trésorier numéro 3116.*

ADOPTÉE.

**2018-337      Location et acquisition d'un système de communication  
Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie en date du 26 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'octroi du contrat de location de radios portatives à Les télé systèmes du Québec selon son offre de service datée du 26 juillet 2018, pour un contrat d'une durée de 60 mois du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2023 au montant de 1 360.61 \$ par mois pour un total de 81 636.85 \$ taxes incluses pour les 60 mois.

D'AUTORISER l'acquisition des radios portatives pour un montant 8 761.10 \$ taxes incluses à Les télé systèmes du Québec.

Ces dépenses sont imputables au fonds d'administration.

*Certificat du trésorier numéro 3115.*

ADOPTÉE.

**2018-338      Acquisition et installation – Système de brumisateur et mélange  
concentré pour la neutralisation des odeurs**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise les dépenses suivantes à la firme Bio Service Montréal inc. :

- l'acquisition de produit neutralisant d'odeur pour un montant de 44 850 \$ avant taxes ainsi que le service d'entretien et de maintenance pour l'année 2018 au montant de 1 470 \$ avant taxes. Ces dépenses seront financées par les revenus supplémentaires de vente de terrains.
- l'acquisition des équipements nécessaires à la brumisation haute pression pour un montant de 21 498 \$ avant taxes. Cette dépense sera financée par un transfert des activités de fonctionnement.

Cette résolution remplace la résolution 2018-305.

*Certificat du trésorier numéro 3106.*

ADOPTÉE.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2018-339 Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités**  
**Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l' « Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Ville doit conclure une entente avec la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence le greffier, soient autorisés à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat;

QUE Monsieur Mathieu Vallée soit autorisé à requérir la réalisation, pour le compte de la Ville, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

ADOPTÉE.

**2018-340 Acte de servitude – SCS S.E.C.**  
**Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la directrice adjointe des Services juridiques, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte à intervenir entre SCS S.E.C. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-341      Acte de vente – Fondation Véro & Louis  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la directrice adjointe des Services juridiques, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre la Fondation Véro & Louis et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-342      Chef de division comptabilité et trésorier adjoint par intérim – Effets  
bancaires et affectation temporaire  
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service de ressources humaines en date du 14 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer madame Hélène Marchand au poste de Chef de division comptabilité et trésorière adjointe par intérim et qu'elle soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les chèques et effets bancaires en l'absence du trésorier, et ce pour une période s'échelonnant du 20 août 2018 au 31 août 2019.

ADOPTÉE.

**2018-343      Vente d'immeubles pour taxes – 11 octobre 2018  
Ordonnance au directeur des Services juridiques et greffier de vendre les  
immeubles figurant à l'état du trésorier à l'enchère publique et  
autorisation d'enchérir**

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

CONSIDÉRANT le dépôt par le directeur du Service des finances et trésorier d'une liste de recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil ordonne au directeur des Services juridiques et greffier de vendre à l'enchère publique les immeubles figurant à l'état dressé par le trésorier daté du 20 août 2018 (Annexe II), déposé comme annexe de la présente, le tout selon les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*.

D'AUTORISER le directeur général à se porter acquéreur, pour et au nom de la Ville de Varennes, de tout immeuble figurant à l'état dressé par le trésorier daté du 20 août 2018 (Annexe II).

Cette vente aura lieu le 11 octobre 2018, à 10 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

ADOPTÉE.

**2018-344 Transferts budgétaires 2018**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 3 275 262 \$ pour 2018 conformément aux documents déposés par la chef de division comptabilité et trésorière adjointe en date du 14 août 2018 et joints en annexe des présentes comme si au long récépissé.

ADOPTÉE.

**2018-345 Acquisition et installation d'un banc berçant au parc Ki-Ri  
Autorisation de dépenses au fonds de parcs et terrains de jeux**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise une enveloppe budgétaire maximale de 5 476 \$ taxes incluses pour l'acquisition et l'installation d'un banc berçant au parc Ki-Ri.

Cette dépense est imputable au fonds de parcs et terrains de jeux.

*Certificat du trésorier numéro 3120.*

ADOPTÉE.

**2018-346 Travaux de pavage  
Autorisation de dépenses au fonds de voirie**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise une enveloppe budgétaire maximale de 17 425 \$ plus taxes pour la réalisation de travaux de pavage.

Cette dépense est imputable au fonds de voirie.

*Certificat du trésorier numéro 3089.*

ADOPTÉE.

**2018-347 Acquisition de la Maison Jodoïn-Hébert  
Autorisation de dépenses au fonds patrimonial**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des arts, culture et bibliothèque en date du 18 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYE par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise une enveloppe budgétaire de 100 000 \$ taxes incluses pour l'acquisition, le démantèlement, le transport, l'entreposage, les travaux sur le site, la documentation et une analyse dendrochronologique, conditionnellement à l'adoption du règlement 754-2.

Cette dépense est imputable au fonds patrimonial.

*Certificat du trésorier numéro 3094.*

ADOPTÉE.

**2018-348 Libération du Fonds de garantie en assurances biens du Regroupement  
Varennnes/Sainte-Julie, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au  
1<sup>er</sup> décembre 2013**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2013;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 250 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Varennes y a investi une quote-part de 25 358 \$ représentant 10.14 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

**5. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2013 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes demande que le reliquat de 181 531.07 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée; représentant ainsi une quote-part de 18 413.06 \$ pour Varennes;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2013;

CONSIDÉRANT que l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 1<sup>er</sup> décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE.

**2018-349**

**Libération du Fonds de garantie en assurances biens du Regroupement Varennes/Sainte-Julie, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 1<sup>er</sup> décembre 2014**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada et que celle-ci couvre la période du

1<sup>er</sup> décembre 2013 au 1<sup>er</sup> décembre 2014;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 248 741 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Varennes y a investi une quote-part de 16 922 \$ représentant 6.80 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

##### **5. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 1<sup>er</sup> décembre 2014 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes demande que le reliquat de 226 967.82 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée; représentant ainsi une quote-part de 15 440,76 \$ pour Varennes;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 1<sup>er</sup> décembre 2014;

CONSIDÉRANT que l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 1<sup>er</sup> décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE.

**2018-350 Libération du Fonds de garantie en assurances biens du Regroupement Varennes/Sainte-Julie, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 248 741 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Varennes y a investi une quote-part de 16 922 \$ représentant 6.80 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

**5. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur BFL Canada pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes demande que le reliquat de 135 030.19 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée; représentant ainsi une quote-part de 9 186.19 \$ pour Varennes;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016;

CONSIDÉRANT que l'assureur BFL Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 1<sup>er</sup> décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes/Sainte-Julie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE.

**2018-351**

**Mouvement du personnel**

**Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2018-08 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 15 août 2018.

ADOPTÉE.

2018-352

**Adoption – Projet de règlement 706-11 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 706 afin d'assurer la concordance au plan du règlement 706-4, d'actualiser le PPU à la situation réelle et d'ajouter un programme d'acquisition d'immeubles dans la zone d'affectation des sols « Commerce d'ambiance (C) » au programme particulier d'urbanisme (PPU)**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 706-11 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 706 afin d'assurer la concordance au plan du règlement 706-4, d'actualiser le PPU à la situation réelle et d'ajouter un programme d'acquisition d'immeubles dans la zone d'affectation des sols « Commerce d'ambiance (C) » au programme particulier d'urbanisme (PPU).

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Arbres morts présents sur certains lieux publics
- Troncs et buches laissés sur place suite à l'abattage dans certains lieux publics
- Montant payé à l'acquisition du terrain anciennement visé pour les nouveaux ateliers municipaux
- Problème de stationnement sur rue sur la route Marie-Victorin
- Vote de certains conseillers sur le déplacement de l'itinéraire de transports lourds
- Projet du conseil en lien avec la maison Jodoin-Hébert
- Avenir de la maison Petit-Dit-Beauchemin
- Restauration du 265, rue Sainte-Anne
- Problème d'écoulement des eaux dans deux fossés au parc de la commune
- Détails du programme d'aide pour l'implantation de mesures de mitigation
- Problème de sommeil depuis l'implantation du nouvel itinéraire de transports lourds
- Demande d'élargissement des résidences admissibles au programme d'aide
- Nature de la modification à la tarification des livraisons d'eau potable
- Demande d'ajout de panneaux invitant à limiter l'utilisation des freins Jacob et de panneaux « Attention à nos enfants » sur le nouvel itinéraire de transports lourds
- Demande d'affichage des séances publiques sur le tableau électronique et sur « citoyens avertis »
- Amélioration marquée pour les odeurs à proximité de l'usine d'épuration des eaux
- Transmission des plaintes relatives aux odeurs à l'usine d'épuration au MDDELCC
- Piste cyclable sur le boulevard de la Marine
- Gravier sur la piste cyclable le long du boulevard Lionel-Boulet
- Fuite d'aqueduc sur la rue Michel-Messier
- Piste cyclable sur le boulevard de la Marine et perception de dangerosité en lien avec les débarcadères près des écoles

- Demande de réaménagement de la rue Sainte-Anne à proximité de la promenade Marguerite-d'Youville
- Réalisation des travaux relatifs aux mesures de mitigation sur le nouvel itinéraire de transports lourds par les citoyens
- Financement par les revenus de vente de certains terrains
- Détail des dépenses liées à la maison Jodoin-Hébert
- Accessibilité des décisions en matière de PIIA
- Période où le skate park ne sera pas accessible
- Raccordement de la maison de la Fondation Véro & Louis aux frais de la Ville
- Demande d'efforts afin d'assurer la déserte en eau potable des secteurs ruraux
- Nouveaux usages autorisés par le règlement 707-113
- Demande d'intervention afin que le sifflement du train la nuit cesse
- Remerciement au chef de division environnement pour son intervention au Manoir de Varennes
- Demande de distribution de feuillets sur la gestion des matières résiduelles au Manoir de Varennes

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

#### PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 22 h 03.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA